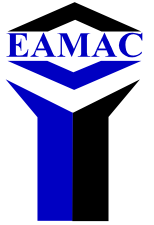




Agence pour la **SEC**urité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (**ASECNA**)
Siège Social : 32-38 Avenue Jean Jaurès Dakar B.P. 3144 - Tél.: (+221) 33 849 66 00 - Fax: (+221) 33 823 46 54

Ecole Africaine de la **M**étéorologie et de l'**A**viation Civile (**EAMAC**)
B.P. 746 Niamey NIGER Tel: (+227) 20 75 71 00 Fax : (+227) 20 72 22 36 Email :
eamacsec@asecna.org



SELECTION CCA DE L'EAMAC SESSION DE 2023

Cycle : Contrôleur de la Circulation Aérienne

Dates de la sélection : du 02 au 06 juin 2023

Durée de la formation : - CCA = 24 mois

- CCA-P = 14 mois

1. Modalités d'inscription

Les inscriptions au Concours EAMAC pour le cycle Contrôleur, session de mai 2023, se feront en ligne sur le site www.eamac.ne à la rubrique « **Sélection CCA 2023** » du **06 au 24 mars 2023** inclus.

Après une prévalidation par l'EAMAC, les candidats retenus seront invités à déposer leur dossier du **06 au 24 avril 2023** auprès du Comité Local du Concours pour vérification de conformité (s'adresser à l'Autorité de l'Aviation Civile).

L'affichage des listes définitives dans les Centres de Concours tiendra lieu de convocation.

2. Conditions d'inscription

Elève/Etudiant/Autre :

- Etre titulaire au **minimum** d'un diplôme (ou avoir validé le niveau) de 2^{ème} année universitaire **scientifique** (DEUG, DUES, L2 ou CPGE) ou **technique** (BTS, DUT, DTS) à forte connotation en Mathématiques et Physique ou diplôme équivalent dans les systèmes éducatifs des pays non-francophones ;
- Etre âgé de vingt-et-un (21) ans au moins et de vingt-neuf (29) ans maximum au 1^{er} janvier 2023.

Agents ASECNA Art.2 & 10 et professionnels de l'Aviation Civile et de la Météorologie :

- Etre opérationnel dans un service technique de l'Agence : NA – IRE – MTO ;
- Etre titulaire d'un Diplôme Universitaire Scientifique ou Technique de niveau **minimum** BAC+2 ou d'un diplôme de Technicien Supérieur de l'EAMAC ;
- Etre âgé de quarante-cinq (45) ans au plus au 1^{er} janvier 2023.
- Ancienneté : se conformer aux dispositions en vigueur de l'organisme boursier.

3. Programme de déroulement des épreuves :

Matières	Date	Durée	Horaires en GMT	Notes éliminatoires
* Epreuves professionnelles	02 juin 2023	2 heures	07h – 09h	–
Tests psychotechniques et d'enseignement général (en ligne)	05 juin 2023	2 à 3h heures par candidat	A partir de 8h00 (heure locale)	Selon critères arrêtés par le jury
Entretien d'anglais	06 juin 2023	20 minutes par candidat	A partir de 8h00 (heure locale)	Niveau inférieur au niveau 3 OACI

**Les épreuves professionnelles sont réservées aux agents de l'ASECNA et aux professionnels de l'Aviation Civile et de la Météorologie, ils composeront dans leur spécialité de base.*

Attention : Le niveau d'anglais exigé correspond au minimum au niveau « intermédiaire »

4. Composition du dossier : Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- une copie légalisée, certifiée conforme à l'original du diplôme exigé (L'EAMAC procédera à une vérification d'authenticité en cas d'admission) ;
- une copie légalisée, certifiée conforme à l'original du relevé de notes de l'examen relatif au diplôme présenté ;
- une copie légalisée, certifiée conforme de l'extrait d'acte de naissance ;
- deux photos d'identité de couleur récente sur fond blanc ;
- la fiche individuelle de renseignements remplie (fournie lors du dépôt du dossier par le Comité Local du Concours) ;
- pour les agents de l'ASECNA : autorisation écrite du Représentant de l'ASECNA ou du Délégué aux AAN (conformément aux dispositions de la décision N°2019/001041/ASECNA/DGDD du 06 juin 2019) ;
- pour les professionnels AC/MET : autorisation écrite de l'employeur tenant lieu d'engagement de prise en charge de la formation par l'employeur.

Information aux candidats qui seront déclarés admis : En plus des pièces ci-dessus indiquées, les pièces complémentaires suivantes seront à fournir lors de l'inscription à l'EAMAC :

- une copie légalisée, certifiée conforme du certificat de nationalité ;
- un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- un certificat de visite et contre visite médicale.

N.B. : Toute fausse information pourra faire l'objet de poursuites.

- Période de dépôt des dossiers (uniquement pour les candidats déclarés autorisés) : **du 06 au 24 avril 2023** auprès du comité local du Concours de l'Etat de résidence (s'adresser à l'Autorité de l'Aviation Civile).
- Publication des résultats **fin juillet 2023**. L'EAMAC ne publie que les résultats des cycles pour lesquels les pays ont préalablement exprimé des besoins.